

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes

Canton de Denain



COMMUNE

D'AVESNES-LE-SEC

59296

Note de présentation brève et synthétique Compte administratif 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours d'une année. Il fait ressortir la situation des crédits à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser en investissement. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la commune et du budget annexe (budget des commerces). Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif a été voté le 13 avril 2021 par le Conseil Municipal.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Schématiquement, la **section de fonctionnement** retrace, par conséquent, toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

La commune a choisi de ne pas augmenter la fiscalité locale en 2020, année de renouvellement du Conseil Municipal. A noter que la commune ne peut agir que sur le taux de l'imposition et non sur les bases qui lui sont notifiées par l'Etat, les taux votés s'élèvent donc :

- Taxe sur foncier bâti : 21,16%
- Taxe sur le foncier non bâti : 88,58%

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents communaux, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service et les intérêts des emprunts, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupement auxquels la commune adhère.

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	332 286,97 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	522 876,18 €
014	Atténuations de produits	36 033,49 €
65	Autres charges de gestion courante	49 536,24 €
66	Charges financières	28 648,67 €
67	Charges exceptionnelles	100 948,96 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	977,43 €
Total dépenses		1 071 307,94 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	24 661,62 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	33 612,18 €
73	Impôts et taxes	795 454,25 €
74	Dotations, subventions et participations	237 533,37 €
75	Autres produits de gestion courante	22 704,77 €
77	Produits exceptionnels	8 813,83 €
Total recettes		1 122 780,02€

Résultat net		51 472,08 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	200 000,00 €
Résultat de clôture		251 472,08 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau : Fin 2020, la capacité d'autofinancement brute de la commune est de : 51 472,08€ et la capacité d'autofinancement nette est de : - 29 715,29€

La section d'investissement regroupe les programmes d'investissements.

Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux. Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les subventions d'investissement, le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA), les emprunts, le produit de la vente du patrimoine, ...

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à enrichir le patrimoine de la collectivité.

➤ **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement			
Chap. / opérations	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	81 187,37 €	- €
21	Immobilisations Corporelles	853 763,92 €	293 300,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	- €
Totaux		934 951,29 €	293 300,00 €

Recettes d'investissement			
Chap. / opérations	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilées	550,00 €	
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	977,43 €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	436 852,82 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	357 025,82 €	306 650,00 €
Totaux		795 406,07 €	306 650,00 €

Résultat net		-139 545,22 €
001	Excédent d'investissement reporté	433 300,62 €
Résultat de clôture		293 755,40 €
Total des restes à réaliser Dépenses		-293 300,00 €
Total des restes à réaliser Recettes		306 650,00 €
Résultat cumulé		307 105,40 €

L'affectation du résultat 2020 sur le budget primitif 2021 :

Le résultat comptable de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

	Budget principal
Résultat de clôture - fonctionnement	251 472,08 €
Résultat de clôture – investissement	293 755,40€
Reste à Réaliser – investissement Dép	-293 300,00 €
Reste à Réaliser – investissement Recet	306 650,00 €
Résultat cumulé d'investissement	307 105,40 €

- **Affectation en réserve (Art. 1068) :** 0,00 €
- **R002 Excédent de fonctionnement reporté :** 251 472,08 €
- **R001 Excédent d'investissement reporté :** 293 755,40 €

Le budget annexe « commerces »

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés.

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	10 905,69 €
65	Autres charges de gestion courante	8 507,98 €
66	Charges financières	11 803,79 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
Total dépenses		31 217,46 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
74	Dotations, subventions et participations	- €
75	Autres produits de gestion courante	44 145,63 €
77	Produits exceptionnels	102 056,57 €
Total recettes		146 202,20 €

Résultat net		114 984,74 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	18 335,67€
Résultat de clôture		133 320,41€

➤ **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement			
Chap./Articles	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	67 976,68 €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
Total dépenses		67 976,68 €	- €

Recettes d'investissement			
Chap./Articles	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 091,66 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	3 143,34 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
Total recettes		68 235,00 €	- €

Résultat net		258,32 €
001	Déficit d'investissement reporté	- 65 091,66 €
Résultat de clôture et cumulé		- 64 833,34 €

L'affectation des résultats :

Le résultat comptable de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

	Budget annexe Commerces
Résultat de clôture - fonctionnement	133 320,41 €
Résultat de clôture – investissement	-64 833,34€
Reste à Réaliser - investissement	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement	-64 833,34 €

- **Art. 1068 - Affectation en réserve :** 64 833,34 €
- **R002 - Excédent de fonctionnement reporté :** 68 487,07 €

Fait à Avesnes Le Sec, le 13 avril 2021

Le Maire,
Claude REGNIEZ


